



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 29 septembre 2022 à 18h00 à l'Espace Valdaine à la Bégude-de-Mazenc

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 31

Quorum : 20

Nombre de procurations : 6

Absents et excusés : 2

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 21 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Valdaine de La Bégude-de-Mazenc sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : I. COINTAULT; C. MOULIN, G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. BOMPARD; T. DIDIER; J-P. FABRE; L. VINCENT; C. BUSSAT; P. BENOIT; B. DELPAL; M. EBERHARD; J. GLAYSE; F. STEINE; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; R. PALLUEL ; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; F. MUCKE, S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. LEOPOLD Gaël (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)

Mme GIRARD Laurence (pouvoir à BUSSAT Christian)

Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. EBERHARD Marc)

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)

M. BELLE Mickaël (pouvoir à DIDIER Thierry)

Mme MARTIN Marion (pouvoir à M STEINE Frédéric)

Étaient absents et excusés : M. POISSON Jean-François et M. REYNAUD Philippe

1 - Ouverture de la séance

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à M-A. BARBE maire de la commune. Il évoque les différents projets terminés :

→ Nouveau local à archives avec une salle pour entreposer les archives et l'autre pour consultation ;

→ Création de 2 espaces dans l'ancienne cantine scolaire avec une 2^{ème} salle pour l'accueil du périscolaire et une autre salle en service pour les enseignants. Remarque une légère baisse des effectifs du périscolaire sur l'année dernière (-10 enfants) un total de 196 enfants pour 8 classes.

En projet à venir concernant les bâtiments communaux :

→ Isolations murs, plafonds et changement de chauffage pour le bâtiment accueillant La Poste ;

Autres projets sur la commune prévus pour 2023-2024 : isolations murs, plafonds et installation de volets roulants à la mairie et à l'école.

Il informe que le recensement aura lieu en début d'année prochaine et est effectué tous les 5 ans par des agents recenseurs.

M-A. BARBE souhaite un bon conseil communautaire aux élus.

F. SIMIAN souhaite rendre hommage à A. FAURE qui a été Maire de Vesc, maire honoraire, ancien Vice-Président de la Communauté de communes. Elle demande le respect d'une minute de silence en son hommage.

F. SIMIAN procède à l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 – Ordre du jour :

- Ouverture de la séance par la Présidente.
- Approbation du Procès-verbal du 07 juillet 2022.
- Présentation du diagnostic et du projet CTL (Contrat Territoire Lecture) par le bureau d'étude Tosca Consultant.
- Le Point sur la Commission « Défi climat – Habitat » :
 - Mise en place du Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET). Délib. n°55;
 - Mise en place du Schéma Directeur Cyclable de la CCDB. Délib. n°56.
- Le Point sur la Commission « Tourisme – Patrimoine ».
- Le Point sur la Commission « Enfance – Jeunesse » :
 - Demande de subvention auprès du Département de la Drôme dans le cadre Petite Enfance Jeunesse pour l'aménagement, mises aux normes et équipements des structures. - Délib n°57 ;
 - Demande de subvention auprès de la CAF de la Drôme pour l'aménagement, mises aux normes et équipements des structures petite enfance et enfance-jeunesse. - Délib. n°58.
- Le Point sur la Commission « Développement Économique » :
 - Signature de la convention 2023 avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques de la CCDB. Délib.n°59.
- Le Point sur la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace » :
 - Régie de distribution de chaleur du pays de Dieulefit révision du prix de l'énergie calorifique - Délib n°60.
- Le Point sur la Commission « Culture – Solidarités » :
 - Demande d'affection du budget non affecté à l'association Le Lien 26. - Délib n°61.
- Le Point sur la Commission « Travaux – Bâtiments ».
- Le Point sur la Commission « Information – Communication ».
- Gestion du personnel et Finances:
 - Décision budgétaire modificative n°3 – Budget annexe Déchets ménagers et assimilés. Délib. n°62;
 - Stratégie économique et touristique de la filière céramique – Demande de subvention auprès du Département de la Drôme. Délib. n°63.
- Décision de la Présidente ;
- Questions et informations diverses.

3 - Approbation du procès-verbal du 07.07.2022

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 07.07.2022. Le procès-verbal du 07 juillet est approuvé à la majorité (8 abstentions des conseillers non présents lors de cette séance) des conseillers communautaires présents.

4-Présentation du diagnostic et du projet CTL (Contrat Territoire Lecture) par le bureau d'étude Tosca Consultant.

F. CHAPUS rappelle que le conseil communautaire avait voté la réalisation d'un diagnostic en décembre 2021, pour le projet CTL. Elle explique qu'il a démarré en mai, aujourd'hui retranscription des données et présentation de cette étude. Plus tard, il y aura une décision à prendre de la part des conseillers sur la suite à donner à ce CTL. Sur le territoire 3 médiathèques sont présentes avec chacune leurs spécificités.

Elle laisse la parole à A. GANDOLPHE chargée de mission « Culture-Solidarités » à la CCDB.

A. GANDOLPHE excuse E. ASSELIN du bureau d'étude Tosca consultant qui ne peut être présente en raison de la grève des transports. Une visioconférence devait aussi s'effectuer mais le manque de connexion empêche celle-ci.

Elle explique que Mme Asselin a rencontré : les 3 médiathèques du territoire, des élus, les médiathèques référentes départementales de Crest et de Nyons, ainsi que des acteurs du territoire qui sont liés à la lecture publique.

A. GANDOLPHE présente l'état des lieux de la lecture publique sur le territoire avec l'appui d'un diaporama préparé par Mme Asselin.

Le diaporama a été transmis à tous les conseillers communautaires.

A. GANDOLPHE souligne qu'en France la grande nouveauté, est de permettre l'accès à la lecture gratuitement. Or actuellement l'argent qui rentre grâce aux inscriptions permet aux médiathèques de réaliser des animations culturelles.

I. COINTAULT souligne que la gratuité est valable jusqu'à 18 ans à la Bégude de Mazenc.

A. GANDOLPHE, informe que lors de la rencontre du 13 septembre a été abordée la question de l'harmonisation des tarifs avec la mise en place d'une carte de prêt commune. Tout ce questionnement sera à travailler ensemble.

Autre projet global : mettre en place un service de circulation des habitants et/ ou des documents, ou encore la mise en commun de moyens informatiques.

Si le Conseil communautaire tend vers la signature d'un CTL, il y aura une création de poste, d'un coordinateur avec un cofinancement à hauteur de 50% par la DRAC. Un financement du Département d'environ 5 000€ et de la DRAC pour un maximum de 15 000€ pour des actions.

F. SIMIAN précise qu'il y aura en tout premier lieu, un temps de réflexion à avoir pour mesurer les objectifs et les contraintes, l'organisation de ce projet. La commission se réunira pour élaborer cette réflexion. Celui-ci est lancé depuis plusieurs années, déjà du temps de M. BERTHES-NIMES.

M. LIOTARD demande si l'évocation du transfert de la gestion des médiathèques va être effectuée à la CCDB ? Car des habitants de Roche-Saint-Secret doivent parcourir 15 km et payer plus cher que des habitants de Dieulefit.

F. CHAPUS rappelle que c'est un début que la commission doit se réunir pour effectuer un état de recueil des réflexions et observations des élus.

A. GANDOLPHE proposera une rencontre avec le SIVOM puisque des agents de la médiathèque de Bourdeaux font partis du SIVOM et avec les élus des 3 communes où sont situées les médiathèques, pour pointer tous les questionnements

S. GALDEMAS demande si un règlement, un cahier des charges encadrent ce transfert de compétence?

F. SIMIAN indique que s'il y a transfert, la Loi encadre celui-ci.

G. BOMPARD souhaite que ce transfert de compétence soit déjà créé avant de parler de ce projet CTL

F. STEINE rajoute que le coordinateur est là pour mettre des projets en commun de la CCDB en lien avec les médiathèques. Chaque médiathèque gardera son indépendance. L'idée aujourd'hui c'est de réfléchir à la situation et d'apporter des solutions. Un constat se confirme c'est que ce système de fonctionnement aujourd'hui arrive à la fin de son fonctionnement en l'état.

J-P FABRE souligne que si les 3 médiathèques sont maintenues, il serait intéressant dans le fonctionnement d'apporter des diversités documentaires, filmographies etc, dans chacune des médiathèques.

A. GANDOLPHE confirme que c'est l'idée, elle sera détaillée avec une étude des usagers et des besoins en ouvrages. Le changement et mutation est nécessaire car aujourd'hui ces médiathèques deviennent plus des lieux d'échange que de lecture.

F. SIMIAN insiste sur le fait que la commission se réunira pour établir tous ces points de questionnement.

F. CHAPUS informe que les différents documents : le rapport d'étude Contrat Territoire Lecture et la présentation complète du diagnostic seront envoyés par mail à l'ensemble des conseillers communautaires.

5 – Le point sur la Commission « Défi climat - Habitat »

F. SIMIAN donne la parole à G. MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente en charge de la Commission "Défi climat - Habitat".

Elle indique différents points :

→ Le groupe de travail vieillisse dans le cadre du PLH propose une journée d'information publique sur l'habitat : « habiter à tous âges », le 14 novembre.

→ Dispositif Dorémi : «Dispositif Opérationnel de Rénovation Energétique des Maisons Individuelle», développé depuis 2012 vise à donner aux artisans les clés nécessaires pour débloquer les verrous de ce marché sur les rénovations globales et performantes. Réunion d'information prévue le lundi 03 octobre avec le SPPEH et à destination des élus pour pouvoir étudier dans quelle mesure cet accompagnement peut être mis en place pour les habitants.

5.1 - Mise en place du Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) de la CCDB.

Arrivé d'E. BOUVIER à 19h 15

Geneviève MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente en charge de la Commission "Défi climat - Habitat", rappelle les étapes de ce plan validé par le Conseil communautaire : le diagnostic, axes stratégiques, puis les actions prioritaires. La création de ces documents s'est effectuée avec l'aide de 2 bureaux d'études. Ce soir, présentation à l'aide d'un diaporama du plan d'actions avec le chargé de mission R. FOCHI. Elle rappelle que les documents complets ont été envoyés aux élus. Elle reprendra uniquement les objectifs.

Elle rappelle la feuille de route imposée par la Loi Transition Energétique :

- 2030, 40% d'émission de gaz à effet de serre en moins par rapport à 1990 ;
- porter la part des énergies renouvelables à 32% et à 40% pour la production d'électricité ;
- réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 ;
- diversifier la production d'électricité et de baisser de 50% la part du nucléaire en 2025

Geneviève MORÉNAS-MORIN présente un diaporama reprenant les éléments condensés du document complet adressé aux conseillers communautaires avec la convocation.

Elle explique qu'elle lira les objectifs attendus et donnera un exemple sur chaque fiche-action.

Le diaporama a été transmis à tous les conseillers communautaires avec ce procès-verbal.

F. SIMIAN informe que le PCAET a été présenté au Comité des maires du 14 septembre, les remarques ont été intégrées dans les fiches actions.

Elle indique que tous les PCAET des EPCI sont pris en compte dans l'élaboration du SCoT.

Ch. BUSSAT ajoute qu'il serait intéressant d'avoir un échange et partage au niveau intercommunal en se définissant tous ensemble des priorités sur les actions à mener.

G. MORÉNAS-MORIN propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°55/2022 : Mise en place du Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) de la CCDB.

Geneviève MORIN-MORÉNAS, Vice-présidente en charge de la commission « Défi climat – Habitat » rappelle l'engagement de la CCDB dans la construction d'un Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) voté en 2019.

Cet engagement s'est traduit dans un premier temps par l'élaboration d'un diagnostic du territoire en matière de vulnérabilité climatique, d'état des lieux environnemental et énergétique, et de potentiels d'actions en faveur du développement durable. (Diagnostic en annexe).

En complément de ce diagnostic territorial, un plan d'actions a été construit sur l'année 2021-2022. Ce plan d'actions, fruit du travail commun des commissions, des élus municipaux, des acteurs économiques ou associatifs, et des citoyens du territoire (Plan d'actions en annexe).

Considérant, les 16 objectifs opérationnels voté en conseil communautaire du 30 septembre 2021, le plan d'actions détaille les engagements de la CCDB sur toutes ces thématiques, invite les communes

à se joindre à l'action climatique et environnementale, et liste ce que le territoire souhaiterait développer sur les 6 prochaines années.

Si la plupart des actions pourront s'appuyer sur des ressources humaines, techniques ou financières déjà existantes, d'autres seront à prévoir. Un estimatif budgétaire a ainsi été ajouté au plan d'actions, prenant également en considération certaines sources de financements déjà repérés.

Considérant le rapport de la Vice-présidente.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers des conseillers communautaires présents (2 contre : S. GALDEMAS, P. MOSSAZ):

- **APPROUVE le Plan Climat Air Energie du Territoire présenté, constitué du diagnostic et du plan d'actions;**
- **AUTORISE la Présidente à signer les documents relatifs à cet engagement.**

Geneviève MORÉNAS-MORIN remercie l'assemblée.

5.2 - Mise en place du Schéma Directeur Cyclable de la CCDB.

La Présidente informe que la délibération intitulée « Mise en place du Schéma Directeur Cyclable de la CCDB » est reportée comme signalée dans le mail du 26 septembre envoyé à l'ensemble des conseillers communautaires pour plus de temps de concertation avec le Département ; ainsi que le signalement de l'omission sur la convocation du point « Gestion des déchets » qui sera bien abordé ce soir.

F. SIMIAN donne la parole à G. MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente en charge de la Commission "Défi climat - Habitat".

G. MORÉNAS-MORIN explique que ce document a été élaboré à partir du questionnaire que les communes ont rempli avec les besoins et les attentes de chacune. 14 communes ont effectué un retour représentant 93.5% des citoyens, qui avaient répondu. Une prochaine étape sera de rencontrer les membres du Département pour connaître les engagements financiers pouvant être octroyés.

Les documents : diagnostic et aménagements ont été envoyés aux élus. Elle présente avec R. FOCHI le diaporama présentant ces éléments.

R. FOCHI précise quelques éléments du diagnostic :

- Beaucoup utilise le vélo au quotidien comme moyen de déplacement pour leur trajet domicile-travail ;
- Il existe un gisement important de citoyens qui pourraient utiliser le vélo. Evaluation environ à 49% d'actifs, résidants à moins de 20 minutes de vélo de leur travail.
- Utilisation du vélo dit « musculaire », plutôt qu'électrique.

Les aménagements actuels du territoire en matière de mobilité sont restreints :

- Existence de quelques bandes cyclables entre Le Poët-Laval et Dieulefit ;
- Existence de quelques bandes multi fonctionnelle entre Dieulefit et Le Poët-Laval et quelques-unes sur Bourdeaux
- Existence de quelques zones limitant la vitesse permettant une certain cyclabilité.

Il rappelle que l'objectif du Département dans un SDC est de valoriser un aménagement du « quotidien » pour permettre une cyclabilité journalière.

Ce SDC a été divisé en plusieurs parties :

1. Une mobilité autour des bourgs avec des aménagements communaux
2. Une mobilité départementale
3. Une mobilité intercommunale c'est-à-dire touristique et de loisirs

Geneviève MORÉNAS-MORIN remercie l'assemblée.

6 – Le point sur la Commission « Tourisme - Patrimoine »

E. BOUVIER, Vice-président, en charge de la Commission "Tourisme - Patrimoine, apporte des informations sur :

- Taxe de séjour : mise en place d'une régie de recette au 1^{er} juillet permettant aux hébergeurs d'effectuer leurs paiements en ligne et depuis la plateforme TdeS.

A ce jour un montant de 98 500€ a été encaissé (part départementale de 10% comprise). Ce montant est provisoire car l'année n'est pas encore terminée et le deuxième versement des opérateurs numériques est à venir. A titre indicatif, la part des opérateurs numériques du 2^{eme} semestre 2021 était de 35 000€.

Produits de la Taxe de séjour récoltée par années :

2018 : 80 930 €

2019 : 114 736 €, obligation des opérateurs numériques à reverser la TdeS.

2020 : 99 901€ crise sanitaire

2021 : 132 549€, chiffre provisoire de mars 2022.

Une marge supplémentaire serait possible si un temps de travail était dédié. Seul levier financier pour la commission tourisme. La TdeS demande du travail, il faut sans cesse communiquer auprès des hébergeurs, des professionnels du tourisme. La chargée de mission M. GALLO n'est pas seulement dédiée à cette tâche.

En 2022, 163 000€ de subvention de fonctionnement ont été alloués à l'OT dont 27 500€ des finances locales le reste étant couvert par la TdeS.

- Sports de Nature : énormément de dégâts sur les chemins dus aux intempéries de ces derniers temps. Tous les parrains et marraines de randonnées sont à pied d'œuvre pour identifier les problématiques, si vous avez connaissance d'un problème faite-le remonter à la chargée de mission M. GALLO.

- Base Trail : le prestataire retenu YOOMIGO, est également le prestataire pour les Baronniees et d'autres Intercommunalités. Sur le territoire entre 9 et 11 circuits sont prévus avec un projet de lien et d'articulation avec les Baronniees. Un questionnaire destiné aux pratiquants de cette discipline et autres est en ligne sur le site et PanneauPocket, il a aussi été envoyé aux mairies et est valable jusqu'au 23 octobre. Suite à cette enquête, un groupe de travail va se constituer en novembre pour définir les circuits définitifs en partenariat avec des associations et des acteurs locaux.

- La Maison de la Céramique : la fréquentation depuis janvier 2022 jusqu'à ce jour est de 3617 visiteurs.

Nombre de visiteurs ci-dessous par années uniquement sur les mois de juillet et août :

2017 : 1267

2020 : 2063

2018 : 1505

2021 : 1800

2019 : 1752

2022 : 1876

- Flux vision retour sur la fréquentation du territoire : entre 80 000 et 100 000 français et idem pour les étrangers venus entre juillet et août. Les prestataires d'activités ont un ressenti tout autre, avec moins de fréquentations, du fait des grosses chaleurs.

- Stratégie Touristique : la copie est en train d'être revue afin de prendre en compte les changements de comportements des touristes lors des grosses chaleurs.

7 - Le point sur la Commission « Enfance - Jeunesse ».

F. SIMIAN donne la parole à N. SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse"

7.1 - Demande de subvention auprès du Département de la Drôme dans le cadre Petite Enfance Jeunesse pour l'aménagement, mises aux normes et équipements des structures. Annule et remplace la délibération n°82/2021 du 16 décembre

N. SYLVESTRE présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°56/2022 : Demande de subvention auprès du Département de la Drôme dans le cadre Petite Enfance Jeunesse pour l'aménagement, mises aux normes et équipements des structures. Annule et remplace la délibération n°82/2021 du 16 décembre.

Nicole SYLVESTRE, Vice-Présidente en charge de la commission "Enfance-Jeunesse" rappelle que la Communauté de Communes, est compétente en matière d'organisation et de gestion des activités Enfance jeunesse.

Elle explique que la Communauté de Communes souhaite :

1 - Pour le multi-accueil « Dieul'filous » de Dieulefit, réaliser des travaux relatifs à :

- La réfection, modification et isolation de la toiture avec installation de deux verrières
- Remplacements de radiateurs pour un meilleur confort thermique
- Reprise de la peinture de la salle concernée.
- Réfection des aires de jeux extérieurs

2 - Pour le multi-accueil « Picoti-Picota » de Bourdeaux, réaliser des aménagements et des équipements relatifs à :

- Travaux de réfection d'une terrasse en bois hors d'usage, suite à une dégradation imprévisible.
- Equipement de la cuisine en matériel électroménager,
- Equipement en mobilier et matériel pédagogique, suite aux travaux d'aménagement.

3 - Pour le multi accueil « Souffle d'Eveil » de La Bégude de Mazenc, réaliser des travaux relatifs à:

- Réparation de la toiture : infiltration d'eau
- Réfection des aires de jeux extérieurs
- Réparation des façades en bois

4 - Pour l'accueil de loisirs sans hébergement « La Ferme Saint - Pol » à La Bégude de Mazenc, réaliser des investissements en mobilier et matériel pédagogique suite aux travaux engagés en 2019/2020 pour la mise en place d'un espace pour les enfants de moins de 6 ans.

Nicole SYLVESTRE, présente le coût total et le plan de financement des opérations.

1- Structure multi-accueil « Dieul'filous »

• Montant des Travaux	43 836.84 €
• Honoraires Maitrise d'œuvre 20%	8 767.37 €
• Divers et imprévus 5 % hors honoraires	2 191.84 €
• Réfection de la cabane de stockage jeux extérieurs	2 365.60 €
• Réfection accès air de jeux extérieurs	5 500.00 €
• Réfection aire de jeux enfants	20 148.00 €
• Réparation des façades en bois	6 020.00 €
• Remplacement des stores extérieurs	6 107.75 €

TOTAL1 HT 94 937.40 €

2- Structure multi-accueil « Picoti-Picota »

• Achat de barrières de sécurité	312.32 €
• Achats de lits enfants	2 664.07 €
• Achat de luminaires et kits acoustiques	3 997.00 €
• Réfection de la terrasse en bois	5 783.63 €
• Achat électroménager pour cuisine	7 393.31 €

TOTAL2 HT 20 150.33 €

3- Structure multi-accueil « Souffle d'éveil »

• Réparation de la toiture : infiltration	963.96 €
• Réfection des airs de jeux extérieurs	20 148.00 €
• Réparation des façades en bois	5 007.20 €

TOTAL3 HT 26 119.16 €

4- ALSH « Ferme Saint Pol »

• Achats tables	1 344.00 €
• Achats chaises	851.76 €
• Achats de meubles cuisines pour enfants	1 064.00 €
• Achat table à langer enfants	205.00 €
• Achats de portes manteaux	114.19 €
• Achat bac à livres	173.00 €
• Lits, matelas et draps enfants	738.00 €

TOTAL4 HT 4 489.95 €

TOTAUX DES DEPENSES HT : 145 696.84 €

Plan de financement :

- CAF	109 165.39 €
- Département	7 392.08 €
- Communauté de Communes	29 139.37 €
TOTAL HT	145 696.84 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- SOLLICITE auprès du Département l'attribution d'une subvention d'investissement ;
- MANDATE la Présidente pour formuler la demande de financement auprès du Département et signer toutes pièces utiles à cette décision.

Nicole SYLVESTRE remercie l'assemblée.

7.2 - Demande de subvention auprès de la CAF de le Drôme pour l'aménagement, mises aux normes et équipements des structures petite enfance et enfance-jeunesse.

N. SYLVESTRE présente la délibération.

C.MOULIN souhaite savoir pourquoi le CAF est mentionnée 2 fois dans les 2 délibérations présentées ?
P. STADLER précise que pour certains travaux la CAF avait déjà été sollicité par délibération. Par contre pour le Département, aucune délibération n'avait été prise et le montant de la CAF correspondant aux dépenses est affiché.

N. SYLVESTRE propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°57/2022 : Demande de subvention auprès de la CAF de le Drôme pour l'aménagement, mises aux normes et équipements des structures petite enfance et enfance-jeunesse.

Nicole SYLVESTRE, Vice-Présidente en charge de la commission "Enfance-Jeunesse" rappelle que la Communauté de Communes, est compétente en matière d'organisation et de gestion des activités Enfance- Jeunesse.

Elle explique que la Communauté de Communes souhaite :

1 – Pour le multi-accueil « Dieul'filous » de Dieulefit, réaliser des travaux relatifs à :

- Réfection des espaces extérieurs : Réfection des airs de jeux extérieurs, façade, cabanes et stores.

2 – Pour le multi accueil «Souffle d'Eveil » de La Bégude de Mazenc, réaliser des travaux relatif à

- Réparation de la toiture : infiltration d'eau
- Réfection des airs de jeux extérieurs
- Réparation des façades en bois

3 – Pour l'accueil de loisirs sans hébergement « La Ferme Saint-Pol » à La Bégude-de-Mazenc :

- Investissement en mobilier et matériel pédagogique suite aux travaux engagés en 2019/2020 pour la mise en place d'un espace pour les enfants de moins de 6 ans.

Nicole SYLVESTRE, présente le coût total et le plan de financement des opérations.

1 - Structure multi-accueil « Dieul'filous »

• Réfection de la cabane de stockage jeux extérieurs	2 365.60 €
• Réfection accès aire de jeux extérieurs	5 500.00 €
• Réfection air de jeux enfants	20 148.00 €
• Réparation des façades en bois	6 020.00 €
• Réfection des stores extérieurs	6 107.75 €
TOTAL HT	40 141.35 €

2 - Structure multi-accueil « Souffle d'éveil »

• Réparation de la toiture : infiltration d'eau	963.96 €
• Réfection des aires de jeux extérieurs	20 148.00 €
• Réparation des façades en bois	5 007.20 €
TOTAL HT	26 119.16 €

TOTAUX DES DEPENSES HT : 66 260.51€

Plan de financement

- CAF 80% (dans le cadre fonds CAF départemental)	53 008.41 €
- Communauté de Communes	13 252.10 €
TOTAL HT	66 260.51 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- SOLLICITE auprès de la CAF l'attribution d'une subvention d'investissement ;
- MANDATE la Présidente pour formuler la demande de financement auprès du Département et signer toutes pièces utiles à cette décision.

Nicole SYLVESTRE remercie l'assemblée.

8 – Le point sur la Commission « Développement - Économique ».

F. SIMIAN donne la parole Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique ».

➤ Recrutement du poste de chargé.e de mission : 8 candidatures déposées, 4 candidats ont été retenus pour un entretien d'embauche le 10 octobre. Sans chargé.e de mission il est difficile d'assurer le suivi de tous les dossiers, même si P. STADLER en a pris une partie.

➤ ZA de Boulagne : discuté en CP, des demandes de prolongation des compromis ont été reçues de la part de Café Lomi, M. PATURLE et du garage Renault car ils rencontrent des difficultés pour le déblocage de fonds, les banques demandant de plus en plus de justificatifs. Il semble correct de les prolonger d'autant qu'aucune autre demande n'a été proposée pour ces lots. Pour information, Café Lomi a reçu l'accord pour son permis de construire et les gérants du garage Renault vont revoir à la baisse les surfaces de bâtiment pour aller vers un projet évolutif.

➤ TZCLD : le mémo n°9 a été transféré à tous les conseillers. Pour rappel la Loi prévoit et c'est une spécificité de TZCLD, que chaque commune délibère. Sur le territoire la progression est en cours avec à ce jour 9 communes pour et 3 contre. Il reste des communes qui doivent délibérer. A ce jour, les conditions sont remplies au regard de la Loi à savoir plus de 5000 habitants sur un territoire géographiquement continu.

Dates à retenir en lien avec TZCLD :

- Le Comité Local pour l'emploi : se tiendra le 12 octobre à Bourdeaux
- Cap Rural : 23 septembre appui méthodologique sur les nouveaux projets. Un travail a déjà été effectué avec Alter'Incub « Incubateur d'innovation Sociale »
- Grève du chômage : le 8 novembre
- Projet TZCLD : réunion publique le 14 novembre à Montjoux, axée sur la ruralité. Le lien entre ce projet et les acteurs économiques en commune rurale.

M. EBERHARD présente la délibération.

P. BENOIT demande s'il est toujours d'actualité de revoir le règlement comme cela avait été évoqué lors de la dernière commission ?

M. EBERHARD répond que c'est faisable, dès que le poste d'A.VALOIS sera occupé. Ce règlement peut et doit évoluer pour s'adapter au plus juste à l'environnement des entreprises du territoire.

M. EBERHARD propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions

Délibération n°58/2022 : Signature de la convention 2023 avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques de la CCDB. (réf conventions antérieurs Délibérations n°13/2022 du 24 mars et n°70/2017 du 20 septembre).

Marc EBERHARD, Vice-président « Développement économique » rappelle que la CCDB, octroi des aides à l'investissement des entreprises du pays de Dieulefit-Bourdeaux (dont le dernier règlement d'aide a été validé en conseil communautaire le 25 mars 2021).

Il explique que le Conseil régional a voté un nouveau Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) valable jusqu' en 2028, ainsi que le nouveau modèle de convention pour les aides économiques des EPCI.

Le cadre de la présente convention permet à la CCDB d'intervenir auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région.

Il s'agit d'une actualisation de la convention actuelle qui sera applicable à partir de janvier 2023.

Marc EBERHARD, donne lecture de la convention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

-APPROUVE la convention ci-après annexée ;

-AUTORISE la Présidente à signer la convention relative aux aides aux entreprises, ou tout document utile à cette décision.

Marc EBERHARD remercie l'assemblée.

9 - Le point sur la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace ».

F. SIMIAN donne la parole à A. JEUNE, Vice-président, en charge de la Commission « Agriculture –Forêt –Gestion de l'espace ». Depuis la dernière réunion de la commission il énumère les avancées des différents projets :

➤ PAT : Projet Alimentaire Territorial, le diagnostic a été rendu début septembre par la stagiaire S. RENAUDIE. Dès que l'ordre du jour d'un Conseil communautaire le permettra une présentation sera faite. Ce diagnostic porte sur la production alimentaire locale, la consommation, les circuits-courts et la restauration collective. Un certain nombre de pistes de travail ressortent.

La commission a travaillé sur un des axes du PAT : agriculture et changements climatiques. Avec l'été que nous avons vécu, sécheresse, périodes caniculaires, ... La chambre d'agriculture suite à une étude, indique que ce type d'été sera vécu de plus en plus chaque année. Le problème pour l'agriculture sera de s'adapter à ces phénomènes qui sont une réalité. Une réflexion sur les pratiques agricoles doit s'effectuer avec des orientations: les productions adaptées :

- l'agroforesterie expérience effectuée par l'ADAF (Association Drômoise d'Agroforesterie) ;
- microbiologie des sols : un rôle important et négligé à ce jour (rétention d'eau, les nutriments...). Une microbiologiste, C. BASSET est installée sur Le Poët-Laval, la ferme Blue Soil pourrait apporter son expertise sur le travail à conduire dans ce sens ;
- un travail aussi à effectuer sur la préservation de la biodiversité.

Lors de la commission d'hier il est proposé une expérimentation sur 3 ou 4 fermes d'activités diverses : maraîchage, céréales, élevages avec l'association de ces différentes techniques, qui seraient une première au niveau national. Il faudra trouver des fermes volontaires. C'est un projet intéressant pour l'avenir de l'agriculture.

A. JEUNE présente la délibération. Il indique que l'unité de la ligne R2 est en kilowatt et non exprimé en kilowatt heure. L'unité sera modifiée dans la délibération. Il propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°59/2022 : Régie de distribution de chaleur du pays de Dieulefit révision du prix de l'énergie calorifique.

Alain JEUNE, en charge de la commission « Agriculture, Forêt, Gestion de l'Espace », explique que :

Considérant que dans le cadre de l'article 19 du règlement de service concernant la fourniture de chaleur par la Régie de distribution de chaleur du Pays de Dieulefit, la révision des prix de vente de l'énergie calorifique peut être revue chaque année au début de la saison de chauffe,

Le prix de la chaleur est déterminé par la formule suivante :

$$R = R1 \times Consommation + R2 \times Puissance$$

Considérant l'augmentation des charges fixes malgré l'augmentation des prix en 2021, ainsi que la nécessité d'équilibrer le budget du service,

Considérant, l'augmentation des énergies de fioul, de bois, et d'électricité encore plus marqué en 2022 et affectant directement la régie,

Considérant la nécessité d'ajuster les prix afin de rééquilibrer le budget, la Régie de chaleur propose d'augmenter le R1 et le R2.

En accord avec les usagers du service, la Régie de chaleur propose une augmentation du R1 en appliquant la formule ajustée ci-dessus et de 10% le R2 (maintenance, électricité...), pour la saison de chauffe 2022-2023,

R1 (2021) :	71.835	€TTC/MWh	R1 réévalué :	95.500	€TTC/MWh
R2 (2021) :	38.064	€TTC/kw	R2 réévalué :	46.870	€TTC/kw

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VALIDE l'augmentation du R1 ;
- VALIDE l'augmentation du R2 ;
- AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Alain JEUNE remercie l'assemblée.

10 - Le point sur la Commission « Culture - Solidarités ».

F. SIMIAN, donne la parole à F. CHAPUS Vice-présidente de la commission « Culture-Solidarités », qui apporte les informations suivantes :

➤ Espace France Services (EFS) : la CCDB a la compétence pour la création de cet espace auparavant nommé Maison Services au Public. La CCDB passe par Le Lien26 pour porter la création de cet espace à Dieulefit. Le local est en cours de labélisation et une fois labélisé l'espace pourra ouvrir avec le transfert des locaux de la Rue du Bourg à l'ancienne pharmacie de l'Horloge à côté du pont.

F. CHAPUS présente la délibération et demande s'il y a des questions.

M-A. BARBE rappelle qu'il avait demandé lors de ce projet, s'il y avait une possibilité d'étendre les permanences sur la commune de La Bégude-de-Mazenc ?

F. SIMIAN répond que sa demande est prise en compte mais à ce jour le personnel, qui vient tout juste d'être embauché (nous possédons copie de leur contrat de travail), doit se former. Une fois le fonctionnement rodé à Dieulefit, l'association s'est engagée à revenir vers la commune pour évoquer la tenue de permanences.

P. BENOIT demande s'il y avait bien un financement de l'état sur ces projets. F. SIMIAN répond qu'un forfait de 30 000€ est apporté mais que cela ne couvre pas tous les frais. Elle rappelle qu'il y a aussi un EFS à Bourdeaux géré par La Poste.

T. DIDIER évoque l'espace à Bourdeaux, ouvert fin 2020 il ne fonctionne pas à son maximum. Normalement il est attendu 80 à 90 connexions mensuelles des services de l'État, à ce jour sur Bourdeaux on compte 60 connexions par mois et une vingtaine de mise à disposition de postes informatiques en libre-service. Un besoin de publicité et de meilleure connaissance de cet espace auprès des habitants est certainement à réaliser. C'est un contrat triennal avec l'Etat un forfait de 30 000€ chaque année. Si les communes peuvent effectuer un relais de l'information.

F. CHAPUS propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°60/2022 : Demande d'affectation du budget non affecté à l'association Le Lien 26.

Francette CHAPUS, Vice-Présidente en charge de la Commission « Culture - Solidarités », rappelle que dans le cadre du vote du budget primitif 2022 le 14 avril 2022, une subvention non affectée d'un montant de 4 000.00 € a été fléchée au bénéfice de l'association « Le Lien 26 » dans le budget général.

Elle rappelle que cette somme devait être versée sous condition de l'embauche de trois salariés dont deux nécessaires à l'ouverture de l'Espace France Service, compétence de la CCDB.

Francette CHAPUS, informe que deux salariés ont été recrutés et le troisième doit l'être sous peu. Elle propose de pouvoir affecter la somme de 4 000.00 € à l'association Le Lien 26.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- AUTORISE la Présidente à verser la subvention de 4 000.00 euros à l'association Le Lien 26.

F. CHAPUS remercie l'assemblée.

11 - Le point sur la Commission « Travaux - Bâtiments ».

F. SIMIAN donne la parole à T. DIDIER, Vice-président, en charge de la Commission « Travaux - Bâtiments ». Il présente quelques points :

- **ALSH de la Ferme Saint-Pol**
Une deuxième expertise a été effectuée grâce à N. CLO qui a réussi à réunir l'architecte, le maçon et un expert. Il semble que cette expertise s'oriente vers des travaux raisonnables et le maçon accepte de les effectuer. Il semble que la tache d'humidité provienne d'une accumulation de terre et de cailloux sous la passerelle accès handicapé.
- **Réception des travaux de la crèche « Picoti Picota » à Bourdeaux**
Travaux terminés pratiquement en temps et en heure. Les principales réserves ont été levées et les autres le seront prochainement.
- **Travaux de la crèche « Les Dieul'filous » à Dieulefit**
Première réunion de travaux pour fixer les conditions d'organisation du chantier et du fonctionnement de la crèche. Elle restera ouverte pendant les travaux (installations de barrières, de panneaux occultant, les travaux bruyants seront effectués sur le parking entre la crèche et la chaufferie). Pendant les 2 jours de déménagements et les 2 de remise en état, les enfants seront redirigés vers la crèche « Souffle d'Eveil » à La Bégude de Mazenc ».
- **OT de Dieulefit :**
Une relance auprès de BATA (maitre d'œuvre) va être faite puisque les pluies diluviennes de ces derniers temps ont pénétrées à l'intérieur de l'OT. Le problème semble se situer au niveau de la goulotte de la terrasse. L'architecte refuse d'effectuer des travaux car pour lui il avait donné les prescriptions pour son utilisation. Il sera difficile de démontrer que les préconisations ont été respectées. La terrasse appartient à la commune de Dieulefit, une étude va être menée pour essayer de trouver une solution avec le bâtiment du diocèse.

12 – Le point sur la Commission « Information - Communication ».

F. SIMIAN donne la parole à B. DELPAL, Vice-président, en charge de la Commission « Information - Communication ». Il indique que :

- la parution du prochain numéro du bulletin de la Communauté de communes sera un numéro spécial sur le trentenaire de la création de la communauté de communes et chacun sera amené à participer sur les fondements historiques, avec un objectif primordial impliquer nos concitoyens dans la vie de la Communauté de communes. Réception Le 7 octobre des différents textes constitués par les différentes commissions et chargés de missions.
- Nouveau site internet, une version « bêta » a été transmise et les chargés de missions et employés communaux sont sollicités pour la tester par le biais d'une adresse url. Une participation active a été effectuée, beaucoup de retour positif.

13 – Gestion du Personnel.

13.1 - Décision budgétaire modificative n°3 – Budget annexe Déchets ménagers et assimilés.

F. SIMIAN donne la parole à P. BERRARD, Vice-président, en charge de la Commission "Gestion des déchets" pour apporter quelques précisions :

P. BERRARD explique que le SYPP est payé pour le traitement des déchets tous les trimestres. Lors du vote du budget a été pris comme référence ce qui avait été payé en 2021, un oubli a généré le besoin d'ajouter des crédits pour la prise en compte de l'acompte du 2^{ème} ainsi que notre part aux travaux du site Métropolis.

F. SIMIAN reprend la parole et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°61/2022 : Décision budgétaire modificative n°3 – Budget annexe Déchets ménagers et assimilés.

La Présidente, Fabienne SIMIAN explique que :

Vu les crédits disponibles en section d'investissement – Dépenses imprévues (020) du Budget annexe – Déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes au compte 020 – Dépenses imprévues.

Considérant qu'il est nécessaire de faire une décision budgétaire modificative au Budget annexe – Déchets ménagers et assimilés pour le paiement de l'avance du semestre 2/2022 au SYPP (traitement OM et encombrants, coût des déchèteries, Tri) ainsi que pour le paiement de l'acompte n°2/2022 de la part fixe du site Métropolis qui interviendra en octobre prochain.

La Présidente, propose au conseil communautaire de procéder à la décision budgétaire modificative suivante :

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 023 : Virement à la section d'investissement	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	25 000.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Total D 020 : Dépenses imprévues (Investissement)	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €
Total R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00	25 000.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	25 000.00 €	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE la comptable de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux à effectuer les modifications comptables nécessaires pour effectuer le paiement de la facture concernée.**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

13.2 - Stratégie économique et touristique de la filière céramique – Demande de subvention auprès du Département de la Drôme.

F. SIMIAN présente la délibération et demande s'il y a des questions.

Elle souligne que pour la création de ce cahier des charges a été associé M.HANRIOT Conservateur Départemental de la Drôme. Pour lui, le territoire de Dieulefit et un territoire de céramistes et il est nécessaire d'insister sur les retombés économiques et toutes les retombées induites : attractivité, pratique touristique.

F. SIMIAN présente les délibérations suivantes et demande s'il y a des questions.

C. MOULIN apporte une précision sur le financement des études dans le cadre du dispositif PVD, qui provient de la Banque des Territoires et non pas directement du Département qui ne fait que gérer les enveloppes. 85 000€ sont fléchés pour les études PVD.

S. GALDEMAS estime que le montant pour cette étude de la Maison de la Céramique semble énorme.

F. SIMIAN répond que cette étude n'est pas basée uniquement sur la Maison de la Céramique mais bien sur le poids de la filière céramique.

P. MOSSAZ souligne que beaucoup s'étaient portés volontaires pour travailler sur le cahier des charges. Et il est dommage que cela soit réservé à des opérateurs de la techno-structure et non pas aux élus qui ont l'expérience et un vécu à la fois dans le monde économique et d'engagement général. Après recherche, il ressort que ce cahier des charges a des lacunes et des demandes d'information qu'on peut trouver gratuitement sur le marché : l'INSEE est en mesure de donner des chiffres, le dispositif Zefi permet de connaître et d'acheter les études menées.

F. SIMIAN insiste sur le fait que ce projet porte sur l'ensemble de la filière céramique dans le cadre du projet PVD et non pas uniquement sur la Maison de la Céramique et rappelle que le groupe de travail était créé pour travailler uniquement sur la Maison de la Céramique.

P. BENOIT trouve dommage que cette étude PVD ne prenne pas en compte l'ensemble des activités « micro économique » du territoire. Après recherche, la Région apporte un financement à la formation à hauteur de 50% sur d'autres structures il est normal qu'elle recherche une équité entre les organismes de formation.

F. SIMIAN indique que le SCoT va mettre en place des études sur les filières économiques.

C. BUSSAT souligne que les 48 000€ PVD, dédiés à cette étude en accord avec la commune, auraient pu être mis sur d'autres études, d'autre part nous sommes tous dans le même territoire et avons intérêt tous ensemble de défendre nos intérêts communs. Il est de notre responsabilité de porter le maintien de la formation des céramistes.

C. MOULIN demande une présentation en Conseil communautaires du projet PDV puisqu'il concerne l'ensemble du territoire ?

C. BUSSAT répond que c'est une bonne idée, le diagnostic est en train d'être achevé, les actions vont être proposées.

S. GALDEMAS rajoute que la spécificité du territoire est qu'il ne possède pas réellement de commune centre, c'est un défi à relever de ne pas avoir d'unicité.

F. SIMIAN répond qu'effectivement c'est une réalité mais quand le SCoT établi une territorialité il se base sur les communes offrant le plus de services (scolaire, commerciale santé).

CH. BUSSAT estime que le territoire est un petit pays à lui tout seul, avec des savoir-faire dans plusieurs domaines dont l'alimentation.

F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°62/2022 : Stratégie économique et touristique de la filière céramique – Demande de subvention auprès du Département de la Drôme.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, souligne l'importance de la filière céramique pour le territoire qui représente un atout identitaire, économique, touristique et patrimoniale.

Elle rappelle que la compétence « Construction, entretien et fonctionnement de la Maison de la Céramique » existe depuis la création de la CCDB en décembre 1992.

Fabienne SIMIAN expose que la Communauté de Communes, qui accompagne depuis 30 ans la filière céramique, et la ville de Dieulefit, centralité du territoire, ont validé l'engagement dans la démarche « Petite ville de demain » et partagent aujourd'hui un diagnostic et des questionnements sur la filière céramique.

Afin d'intégrer les mutations à l'œuvre et de réfléchir, en partenariat avec les acteurs du secteur, la CCDB souhaite confier à un prestataire l'état des lieux de la filière céramique sur la CCDB et l'élaboration d'un plan de développement économique, touristique, culturel et patrimonial.

Sur la base d'un état des lieux destiné à effectuer une analyse économique, sociale, culturelle de la filière sur le territoire et en actualiser sa connaissance, la mission doit permettre aux élus (communaux, intercommunaux) et acteurs concernés, de disposer d'un outil d'aide à la décision pour s'appuyer sur ce terreau, cette spécificité et acquérir une vision prospective des potentiels de développement de la filière céramique.

Priorité sera donnée au caractère opérationnel de cette étude qui doit permettre d'accompagner la réflexion des acteurs du territoire en vue de la mise en œuvre d'actions qui permettront d'impulser des dynamiques collectives de développement et d'aménagement.

Fabienne SIMIAN rappelle que la CCDB est signataire du dispositif PVD « Petite Ville de Demain » de la ville de Dieulefit. Elle propose, dans ce cadre de solliciter le Département de la Drôme afin de mobiliser les crédits d'études PVD et/ou le règlement départemental relatif à la stratégie touristique.

Le montant maximum de l'étude est estimé à 60 000 € TTC.

Le taux maximum d'aide est de 80% soit une demande de 48 000 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (8 abstentions: M-A. BARBE, I. COINTAULT, C. MOULIN, G. BOMPARD, P. BENOIT + pouvoir de N. PELIN, S. GALDEMAS et P. MOSSAZ):

- VALIDE le montant de l'opération ;
- SOLLICITE auprès du Département de la Drôme, l'octroi d'une subvention d'un montant de 48 000 € ;
- AUTORISE la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.

14 – Décision de la Présidente.

Décision n° 22-2022 : VIREMENT DE CREDITS N°2 (Décision budgétaire modificative n°2).

VU les crédits disponibles en section de fonctionnement du Budget Annexe Déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes au compte 022 – Dépenses imprévues

Considérant qu'il convient de faire un virement de crédits pour alimenter le chapitre 67 – Charges exceptionnelles pour procéder à l'annulation des factures émises sur exercices antérieures.

DÉCIDE les virements de crédits comme suit :

VIREMENT DE CREDITS N°2 (Décision budgétaire modificative n°2)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés sur exercices antérieurs	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 000.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €

15 - Le point sur la Commission « Gestion des Déchets ».

F. SIMIAN laisse la parole à P. BERRARD, Vice-président, en charge de la Commission "Gestion des déchets". Il donne quelques informations sur sa commission :

➤ Période estivale: un été qui s'est mieux passé que les deux dernières années avec un renforcement en personnel pour la brigade verte sur le terrain. Très peu de débordement, moins de dépôts sauvages.

➤ Visite de Métrapolis : visite du site en juillet avec un car entier. Retour des participants très positif. Une nouvelle visite est prévue le jeudi 10 novembre, ne pas hésiter à s'inscrire et à relayer l'information dans les communes.

➤ Etude bio déchets : un premier rendu du bureau d'étude « Les Alchimistes », la commission doit en débattre en novembre.

➤ Synthèse des tonnages : Entre l'année dernière et cette année la courbe est stable et diminue (diminution de 4% les OM, emballés +1%, en déchèterie de Dieulefit une légère diminution, un peu + sur la déchèterie de Bourdeaux). Néanmoins, bien se rappeler que les coûts continuent à augmenter TGAP, les fluides, les carburants.

➤ Site SYPROVAL à Malataverne : première pierre posée par F. SIMIAN. Les bâtiments sortent de terre. L'exploitation se fera mi-2023. Site de prétraitement des ordures ménagères pour sortir sur une partie de la revalorisation énergétique.

➤ Prochaines commissions : 4 prévues d'ici la fin d'année. Prochaine le 18 octobre sur le tri. Novembre sur les bio déchets, et décembre préparation de la redevance et du budget 2023

CH. BUSSAT demande si le système de redevance incitative fait des émules ailleurs ? Et s'il ne serait pas intéressant de prévoir pour l'année prochaine un « super forfait » pour les diminutions significatives de rejet de déchets ?

P. BERRARD explique sur les 7 EPCI du SCoT, 5 se questionnent sur la mise en place de ce système. La CC DRAGA est en cours d'étude, la CC Enclave des Papes Pays de Grignan, la CCDSP doivent démarrer la RI, la CC Ardèche Rhône Coiron est à la taxe. Nous sommes effectivement un territoire de curiosité et de transfert d'expérience.

Participation à la réunion nationale du réseau de tarification à la redevance incitative jeudi dernier avec J. MIRAN à Paris. Nous sommes intervenus à la table ronde en tant que collectivité rurale pour présenter notre système de forfaits.

En ce qui concerne la question d'un super forfait, P BERRARD rappelle que les services sont payants et qu'il faut veiller à l'équilibre général du budget et rappelle que nos redevances sont chères que sur d'autres territoires voisins.

J-P. FABRE membre de la commission des déchets fait part de sa vision : pour tirer la population vers le plus, il faut établir un tarif qui reflète la majorité de la population pour tendre ensemble vers le maximum.

16 – Questions et informations diverses.

F. SIMIAN donne quelques informations :

- Conseils Communautaires les 27 octobre à 18h à Le Poët-Laval et 15 décembre à 18h Bourdeaux.

- Aide judiciaire : elle rappelle qu'elle avait été sollicitée lors du dernier conseil communautaire du 7 juillet pour se renseigner sur l'aide judiciaire pour les signataires du recours et donne lecture d'un retour de l'avocat « Si les conseillers communautaires souhaitent s'attacher à une aide d'un avocat, ils le peuvent par contre dans la mesure où la requête est portée en leurs noms, il n'y a aucune raison que la CCDB supporte le coût aucun texte ne le prévoit ».

- SCoT : Invitation à la deuxième rencontre d'échanges avec les élus le mercredi 30 novembre à 13h30 à Bourg Saint-Andéol. Démarrage d'une étude sur les filières économiques locales avec un bureau d'études « Terre d'avance » en 3 phases :

1- élaboration du diagnostic des filières économiques industrielles, touristiques, agricoles et artisanales

2- définition d'une stratégie à l'échelle du SCoT en faveur du développement d'une économie locale

3- définition des priorités.

Délai de 9 mois pour cette étude, avec un accompagnement des différentes chambres sur la première phase.

- Le GAL / LEADER : 4 ateliers ont ou vont être organisés par secteurs pour définir avec les acteurs locaux les attendus. Prochaine réunion le 24 octobre à Eurre pour définir les fiches action à inscrire.

- Secrétariat volant : la Mission locale nous a fait part que la personne pressentie n'a pas désiré continuer, nous sommes donc toujours en recherche pour occuper ce poste.

F. CHAPUS informe que des affiches et flyer sont disponibles pour l'événement « Secrets de Corridors » pour les 15 prochains jours d'octobre. Balades naturalistes destinées à tous les âges.

M. LIOTARD souhaite effectuer une mise à jour suite à des paroles qui ont été tenues lors du dernier conseil municipal de Roche Saint-Secret- Béconne. Aucun élu ne s'est positionné sur un rapprochement de la commune vers la CC de l'Enclave des Papes Pays de Grignan. La commune réprecise son attachement à la CCDB.

R. PALLUEL rappelle aux maires l'invitation le 5 octobre 11h à Espeluche pour la signature du contrat de rivières.

C. MOULIN rappelle que le jeudi 6 octobre le Département organise une journée de présentation du nouveau règlement d'aide à Upie.

M-A. BARBE fait lecture d'une lettre adressée à la Présidente et l'assemblée pour énumérer un certain nombre de dysfonctionnement au sein du conseil communautaire et un manque de discussions sur des sujets de fonds et des points importants :

- le PAT : interpellé lors d'un conseil communautaire sur le coût de ce projet avec la proposition de surseoir à la délibération, vous avez préféré la faire voter.

- TZCLD/ Association Interstices : une mise en garde sur la fragilité de ce dossier a été faite par plusieurs conseillers et la nécessité de travailler sur le fond et les réponses à apporter sur l'organisation. Nous sommes toujours en attente de cette discussion au sein du Conseil Communautaire ou au Comité des Maires.

- Ancien locaux de la Poterie Robin : à ce jour, nous ne savons toujours pas quel est le projet, si c'est un achat et à quel prix, le coût d'éventuels travaux sur ce site, les contraintes et obligations du vendeur.

- Vote du budget, demande à ce qu'il y ait une réflexion sur les compensations versées aux communes. Je rappelle que 14 conseillers ont voté contre. Nous avons demandé une tribune libre dans le bulletin ce qui a été accordée. Une réponse a été faite en face et que cela est interdit.

La ligne en investissement de 1 700 000€ concerne entre autre la rénovation de bâtiment appartenant à la commune de Dieulefit beaucoup de conseillers ne comprend pas la répartition de cette somme.

- Prise de nouvelles compétences par la CCDB : cela fait deux ans que cette question est évoquée sur la voirie, les sports, les médiathèques, les cantines, les périscolaires. A ce jour pas de débats pour avancer dans ces mutualisations.

M-A. BARBE conclut en indiquant qu'il souhaite un retour au dialogue en ouvrant les débats de fonds en toutes sérénités. S'il n'y a pas de réponses concrètes à ces différents il proposera à son conseil municipal d'étudier une sortie de la CCDB vers l'agglomération de Montélimar.

F. SIMIAN indique qu'elle n'apportera pas de réponse ce jour et lui demande s'il souhaite que ce courrier soit annexé au procès-verbal, M-A. BARBE ne le souhaite pas.

F. SIMIAN informe que sur la question des investissements sur les bâtiments un comité des maires est prévu prochainement.

La Présidente, F. SIMIAN remercie l'ensemble des élus pour le travail accompli.

Le Conseil est clos à 21h 20.